**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20260929-CM2609-DEL22-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2026

Date de convocation 23 septembre 2026
Date d'affichage 23 septembre 2026

***Nombre de conseillers***
En exercice 29
Présents 25 + 4 procurations
Votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX**
**LE VINGT NEUF SEPTEMBRE** à vingt heures,
Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Étaient présents :** M. Didier REVEAU ; Mme Sylvie SEQUEIRA ; M. Éric PAPILLON ; Mme Sophie DOLLON ; M. Laurent PHILIBERT ; Mme Céline PELLETIER ; M. Thierry RENVOIZÉ ; M. Jean de FONTANGES ; Mme Sylvie LEMOINE ; M. Franck POTAUFEUX ; M. Éric VAUJOIE ; M. Lionel COURTEMANCHE ; Mme Olivia GUEUGNOT ; M. Michaël LEBLANC ; Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ; Mme Stéphanie BRAULT ; Mme Caroline LALOIT ; M. Christophe BISI ; Mme Audrey MAMONTEIL ; Mme Christelle POURCEAU ; Mme Caroline LERAT ; Mme Aurélia PARISOT ; Mme Angelique GOURAUD ; M. Sébastien PELLERIN ; M. Alexis GITS.

**Excusés :**

| | |
|---|---|
| M. Emmanuel BOIS | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU) |
| M. Dominique MORANCE | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON) |
| M. Matthieu LEDUC | (Pouvoir donné à M. Jean de FONTANGES) |
| Mme Julie BIBARD | (Pouvoir donné à Mme Céline PELLETIER) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. Laurent PHILIBERT a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## *APPROBATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES JARDINS FAMILIAUX – SECTION FERTOISE*

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDÉRANT** que l'association participera au Congrès départemental des Jardiniers Sarthois, prévu le 25 octobre 2027.

**CONSIDÉRANT** l'intérêt de soutenir la participation de cette association fertoise à cette manifestation.

**CONSIDÉRANT** la proposition d'attribuer, à cette fin, une subvention exceptionnelle de 425 €.

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 425 € à l'association Les Jardins Familiaux – Section Fertoise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ;

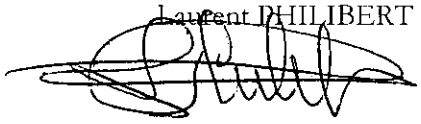
Voix pour : 29
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

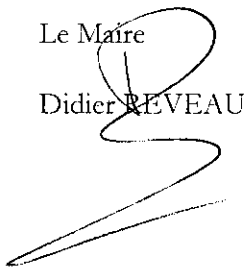
Le Secrétaire de séance

Laurent PHILIBERT



Le Maire

Didier REVEAU



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr, ou par dépôt d'un courrier au greffe.*